

Séance du 24 juin 2026

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES CONSERVATOIRES DE ROUEN,
ET DE GRAND-COURONNE ET PETIT-COURONNE

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à dix-sept heures quinze, à Grand-Couronne dans les locaux du CTM, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Dieynaba Diallo (titulaire), Aurélie Martel (titulaire), Erika Heux-Basconcelo (suppléante),
MM. Karim Belghachem (vice-président), Xavier Faurre (titulaire), Michel Cantais (suppléant)

Étaient excusées : Mmes Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 17 h 25, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-14 et L 2121-21 ;
- Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine a modifié dans ses articles 51 et 53 la partie législative du code de l'éducation ;
- Vu l'article D.759-11 du code de l'éducation ;
- Vu le décret en Conseil d'État n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement de la création artistique
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande modifié par l'arrêté du 20 juillet 2020.
- Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Rouen du 23 janvier 2010 et l'arrêté pour exécution en date du 5 mai 2008 ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

Autorise Madame la Présidente à signer la convention de coopération entre les conservatoires de Rouen et de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

Par 7 voix pour et 0 contre,

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage